

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF29

présenté par

M. Lefèvre, Mme Hai, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Causse, M. Da Silva,
Mme Decodts, M. Dirx, Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, M. Holroyd, M. Labaronne,
M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde),
M. Masségia, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au regard des capacités financières globales de ces co-emprunteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.